

L'Administration Numérique pour les Étrangers en France (ANEF)

Qu'est-ce que l'ANEF?

L'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) a pour objectif de dématérialiser les démarches concernant le séjour des étrangers en France. Il s'agit d'une **transformation numérique** qui concernera à terme 10 millions d'usagers.

Cette dématérialisation s'accompagne d'une modernisation et d'une **simplification des procédures**. Cette simplification se traduit, par exemple, par la réduction du nombre de pièces justificatives nécessaires pour certaines demandes de titres de séjour.

Elle fluidifie également les échanges entre l'administration et l'usager.

Toutes les démarches sont accessibles depuis un **portail unique** sur lequel l'usager dispose d'un **compte usager** sur lequel il peut suivre en temps réel l'avancée de son dossier :

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

Bénéfices pour les usagers

- (physique ou virtuelle): il n'est en effet plus nécessaire de prendre rendez-vous en préfecture pour déposer son dossier. Toute la démarche se fait intégralement en ligne. Si le dossier est complet, le dépôt se fait sans difficulté.
- Une limitation du nombre de passages en préfecture : un seul passage pour la remise du titre ou deux passages maximum si la prise d'empreinte n'a pas déjà été effectuée.
- Moins d'informations et de documents à fournir grâce au principe du « Dites-le nous une fois ». Par exemple, si les empreintes digitales ont été recueillies au consulat pour la demande de visa, il ne sera pas nécessaire de les recueillir à nouveau en préfecture.
- Une démarche simplifiée: le site de demande en ligne, qui a fait l'objet de plusieurs séries de tests avec les usagers en situation réelle, a été pensé pour être simple d'utilisation. Il est utilisable sur ordinateur, tablette ou smartphone. Les documents peuvent être chargés sous différents types de formats dont les photos prises par le smartphone.
- Un soutien usager
 « professionnalisé » assuré
 par le centre de contact citoyen
 de l'Agence Nationale des Titres
 Sécurisés (formulaire de contact
 + ligne téléphonique dédiée). Les
 préfectures mettent en place des
 points d'accueil numérique dédiés
 dont la mission est d'accueillir,
 renseigner et informer l'usager mais
 également de l'accompagner pour
 qu'il puisse réaliser sa démarche en
 ligne.



Le calendrier de déploiement de l'ANEF

Date	Démarche	Volumétrie	Évolution volumétrie en %
3°/4° trim. 2022	Autres procédures (stage, étranger malade, victime de traite des êtres humains, admission excetionnelle au séjour)	134 000	100 %
2 ^e trim. 2022	Complément immigration professionnelle (ICT, saisonnier)	153 000	89,1 %
Déc. 2021 / 1 ^{er} trim. 2022	Cartes de résident Cartes Vie privée et familiale Citoyens de l'Union européenne	240 000	76,6 %
Nov. 2021	Changements de situation (complet)	50 000	56,9 %
Nov. 2021	Bénéficiaires de la protection internationale	58 000	52,7 %
Oct. 2021	Document de circulation pour étranger mineur (DCEM) / Titre de voyage (TVE)	120 000	48,1 %
Sept. 2021	Visiteurs	18 000	38,3 %
Sept. 2021	Duplicatas / Changements d'adresse	19 000	36,8 %
25 mai 2021	Passeports talents	30 000	35,3 %
6 avril 2021	Autorisations de travail	150 000	32,9 %
17 sept. 2020	Étudiants	119 000	20,6 %
19 févr. 2019	Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)	130 000	10,6 %